Procès-Verbal du Conseil général du 5 décembre 2019

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en mémoire de Madame Marguerite Braissant, maman de notre Syndic, décédée le 21.09.2019.

Il souhaite également faire part de 3 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Cléo Gambarasi, née le 12.09.2019, fille de Sharon et Bastien Gambarasi, de Jeanne Rossier, née le 19.09.2019, fille d'Amélie De Pradel de Lamaze et de Serge Rossier et de Léonie Jan du Chêne, née le 09.10.2019, fille de Karin et Steve Jan du Chêne.

Le Président signale encore la présence ce soir en tant qu'auditeur de M. Aymar Soares, journaliste au journal de Cossonay.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy passe à l'appel des membres : 31 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 19 personnes sont excusées et il est constaté 5 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Il n'y a pas de nouvelle assermentation lors de ce Conseil.

Le Conseil compte à ce jour 55 membres et le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
5. Préavis 04/19 « Budget pour l'année 2020 »
6. Rapport de la commission de gestion
7. Préavis 05/19 : « Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule utilitaire »
8. Rapport de la commission de gestion
9. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modification à l'ordre du jour, celui-ci est accepté tel quel par l'assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Bâtiments : L'autorisation pour exploiter le chauffage du bâtiment communal se termine en juillet 2020, ce qui laisse encore un peu de temps pour organiser le remplacement de la chaudière. En juin prochain la salle communale aura 20 ans et des travaux d'entretien sont prévus au programme.
- Police des constructions : Des chantiers sont en cours, notamment la transformation de « l'Ancien Abattoir », et une mise à l'enquête est toujours en cours. Des demandes d'informations ont également été faites pour de potentielles futures transformations.
- LAT : Le travail est en cours pour la mise à jour du plan général d'affectation. Au mois de septembre, il y a eu la mise en consultation de la 2ème partie de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), ce qui est un gros morceau à étudier. La validation cantonale de ces modifications devrait être faite dans le courant de l'année prochaine.
- Parcs et Promenades : RAS
- Eclairage public : Les travaux de l'éclairage public ont été faits entre début juillet et fin septembre. L'ancien éclairage a été remplacé par des LED et une réduction de 50% de l'éclairage s'effectue entre 23h et 5h du matin. Toutes les factures ont été reçues et il reste le décompte final à faire.
- Cimetière : RAS
- Tourisme : A la Tine, le chantier de la passerelle est en discussion. Diverses solutions sont explorées avec la commune de La Sarraz pour remplacer cette passerelle qui fait partie du réseau des sentiers pédestres.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

- Eaux : Au niveau de la qualité, toutes les analyses sont conformes et pour la quantité, nous ne sommes jamais descendus en-dessous de 250L/min, ce qui est très bien. Il reste à régler pour 2020, le problème de transmission des alarmes, de natel à natel, qui ne se fait pas bien. Une ligne va donc certainement être tirée depuis Moiry jusqu'au réservoir afin d'améliorer le réseau qui n'est pour le moment pas optimum.

  Un essai de traçage des eaux depuis le Mollendruz a été effectué. De la fluorescéine a été versée à l'emplacement de la future mini-STEP de l'auberge du Mollendruz. Des analyses ont été, et vont encore être, effectuées dans toutes les communes potentiellement concernées, afin de déterminer si des traces

de fluorescéine sont trouvées dans l'eau de captage. Pour le moment, seule la commune de L'Isle semble concernée.

- STEP : Tout fonctionne très bien et les analyses sont bonnes. Suite à la demande de crédit d'étude pour le projet de régionalisation EHVV = Epuration Haute Venoge-Veyron, 12 communes ont voté pour le préavis, la commune de La Sarraz a dans un premier temps retiré le préavis, qui a finalement été accepté au Conseil d'après et la commune de Pompaples a refusé ce préavis. La commune de Pompaples étant déjà liée à la commune de La Sarraz dans le cadre de la STEP, une discussion est en cours en interne pour trouver une solution.

- Protection civile : Un petit coup de jeune, tel que peinture et lessivage du sol, va être donné au local pompier.

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Déchets : la gestion des poubelles à la Tine étant ingérable, le test a été fait de poser des panneaux de prévention et de retirer complétement les poubelles. Le test semble concluant et les promeneurs remportent leurs déchets avec eux. Des panneaux de prévention ont également été posés à des endroits sensibles tels que « la cabane à Gilbert » ou « l'étang de la Posogne ».

  Le prochain « Coup de balais » se fera en 2021.

- Routes : Cette année, il y a eu peu d'interventions. Des modifications ont été effectuées (pertes de priorité) sur 2 carrefours, afin de fluidifier le trafic de la nouvelle ligne de bus. A la Tine, des interdictions de stationner vont être posées à certains endroits stratégiques.

  Du calcaire a envahi certaines conduites d'eau claire du village, notamment en haut du village et au Moulin. Celles-ci vont être sérieusement nettoyées.

  La nouvelle ligne publique de bus 760 sera en fonction dès le 16.12.2019. La mise en place de cette ligne a notamment été possible grâce à la nouvelle association scolaire, l'ASI7, qui a dû se pencher sur le problème du transport des élèves. Les trajets seront assurés du lundi au vendredi, aussi pendant les vacances scolaires, avec une correspondance depuis Cossonay en direction de la gare grâce à la ligne 750. La route entre Chevilly et Moiry sera dégagée durant tout l'hiver. Durant le week-end, il y a possibilité d'appeler un numéro pour demander un bus spécifique avec le tarif normal + CHF 5.-.

- Piscine : La démarche a été faite par le comité de l'AIPCV (Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge) pour engager un nouveau chef d'exploitation, l'objectif étant de palier au départ de tous les membres de l'APV (Association Piscine de la Venoge), association qui précédait l'AIPCV. Il faut relever que les membres de l'APV ont fonctionné durant de nombreuses années, de manière quasi bénévole. MM. Bertrand Raemy et Michel Lugeon sont chaleureusement remerciés et applaudis pour tout le travail effectué durant toutes ces années.

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles :

- Ecoles : Il y a changement de Président au niveau du Conseil intercommunal de l'ASI7. M. Georges Barré, au terme de son mandat de Syndic à Pompaples sera remplacé par Mme Maria Ruiters, municipale à Ferreyres. Au niveau du CODIR de l'ASI7, Mme Valérie Faine remplacera Mme Nathalie Guenin qui arrive également au terme de son mandat de municipale à Ferreyres.

  Le budget initial prévu a été respecté et la rentrée scolaire s'est bien passée. Le nouveau concierge, M. Carlos Rodriguez, peut être chaleureusement félicité et remercié pour l'immense travail effectué. La mise en place de l'horaire continu et de la cantine à midi, avec les deux services, se passe très bien.

  Les comptes de l'ASISEVV vont être très prochainement bouclés.

- Forêts : Nos forêts ont souffert de la sécheresse, surtout les Epicéas. Face à cette réalité, le garde forestier n'a pas prévu d'intervenir, mais de laisser faire la nature, sauf en cas de danger aux bords des routes.

  L'arrivée de la peste porcine, venant de Belgique, n'a pas déclenché de mesures spéciales chez nous. Il faut juste rester attentif et signaler au garde faune tout animal trouvé mort en forêt, afin qu'il puisse venir contrôler.

- Comme chaque année, les sapins seront offerts par la commune à l'occasion de la journée des « Petits comptes » le 14 décembre.

- Travaux : Les travaux de « L'Abattoir » seront terminés le 20 décembre.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- Le culte de Noël et vin chaud auront lieu le 20 décembre à l'église.

- Comme vous l'avez certainement lu dans les journaux, notre secrétaire municipale, Mme Céline Liniger, a donné sa démission. Suite à l'offre d'emploi passée dans le journal de Cossonay, 15 dossiers sont arrivés et la municipalité doit encore les étudier pour nommer une remplaçante.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- Le Président n'ayant pas de communication, il propose de passer directement à la lecture du Préavis 04/19.

5. Préavis 04/19 « Budget pour l'année 2020 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait la lecture du préavis 04/19 (**annexe 2**) « Budget pour l'année 2020 » (**annexe 3**), tous deux joints à la convocation avec le « Plan des dépenses d'investissements sur les crédits déjà votés par le Conseil général » (**annexe 4**).

M. le Président demande si quelqu'un a des questions. Comme ce n'est pas le cas, nous passons directement à la lecture du rapport de la commission de gestion.

6. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 4 novembre 2019 pour examiner le budget de l'année 2020 (**annexe 5**), en présence de Mme la boursière, de M. le Syndic, ainsi que de MM. Olivier Ray, Christian Walther et Cédric Gaudin, municipaux.

Elle constate que le budget 2020 présente un déficit de CHF 6'589.-, raisonnable de par sa taille et aussi au vu de l'approche prudente en matière de recettes fiscales. La commission recommande à l'assemblée d'approuver le budget, tel que présenté, en acceptant le préavis 04/19 « Budget pour l'année 2020 ».

M. Yves Kübler demande ce qu'il en est du litige avec SORACO.

M. Jean-François Braissant lui répond qu'il n'y a pas de retour, que c'est « silence radio ». Il ajoute que ce n'est pas à la Municipalité de bouger, mais à la société SORACO de défendre maintenant sa position si elle le désire.

Comme il n'y a plus de question, le Président propose de passer au vote et **l'assemblée approuve le budget 2020 à main levée et à l'unanimité.**

7. Préavis 05/19 : « Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule utilitaire »

M. Jean-François Braissant, Syndic, nous fait la lecture du préavis 05/19 **(annexe 6)** qui propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire communal de type pick-up pour un montant global de CHF 20'000.-, accessoires compris, avec un amortissement sur 8 ans.

M. Bertrand Raemy demande si pour la somme de 20'000.-, il s'agit d'un véhicule d'occasion.

M. le Syndic lui répond que pour ce prix là, il est possible d'acquérir un véhicule neuf, type pick-up, de la marque Dacia. Si lors des recherches, la Municipalité trouve un véhicule d'occasion, avec peu de Km, pour un prix inférieur, il est clair que cette solution sera étudiée.

M. Henke De Wolde demande si la possibilité d'acheter un véhicule électrique a été étudiée.

M. Jean-François Braissant lui répond que le rapport prix/utilité est défavorable.

M. Julien Wegmüller demande quelle somme était nécessaire par année pour dédommager les employés qui utilisaient leurs propres véhicules.

M. Laurent Michel lui répond qu'il s'agissait d'un montant de CHF 942.- pour l'année 2018.

M. Alec Brechon demande si un règlement d'utilisation est envisagé pour déterminer qui aurait l'usage de ce véhicule, où serait parqué celui-ci, de quelle manière il serait utilisé….

M. le Syndic répond que pour le moment tous ces éléments ne sont pas encore définis, mais que ce règlement sera fait si le Conseil accepte l'acquisition d'un véhicule.

Mme Isabelle Jendly souhaite savoir ce qu'il peut se passer si l'achat du véhicule est refusé.

M. Jean-François Braissant lui répond que de nos jours, presque toutes les communes possèdent un véhicule communal qui permet un service de qualité.

M. Julien Wegmüller pose la question de savoir si l'acquisition d'un véhicule pour faire seulement 1000 à 2000 Km par année est vraiment nécessaire.

M. le Syndic explique que le type de véhicule proposé par la Municipalité est le véhicule le meilleur marché, pour les besoins de la commune.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au rapport de la commission de gestion.

8. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 4 novembre 2019 pour examiner ledit préavis (**annexe 7**).

La commission fait remarquer que l'acquisition d'un véhicule utilitaire, même du plus petit modèle, va impliquer une hausse sensible des charges du service de voirie, au vu des coûts fixes considérables et du très faible usage constaté. Par contre, elle reconnaît également que les alternatives sont limitées.

En suggérant fortement à la Municipalité d'envisager aussi une variante « véhicule d'occasion » pour limiter autant que possible les charges, la commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis.

Le Président passe à la votation du préavis.

L'assemblée accepte le prévis 05/19 à la majorité avec une abstention.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Anne Oulevay demande si le local de « l'Ancien Abattoir » sera mis à disposition des sociétés du village (société de Jeunesse et autres), pour des assemblées par exemple ou devra être loué ?

M. le Syndic lui répond que la question est pertinente, que le local sera disponible sur location, en faisant remarquer que la place est limitée. Le règlement pour ce local n'a pas encore été élaboré, mais il est clair que tout sera fait pour encourager son utilisation, dans le respect de l'endroit.

M. Laurent Michel, au nom de la commission de gestion, rappelle que l'augmentation automatique de 1.5 point du taux d'imposition cantonal n'a pas été répercutée à la baisse sur le taux communal. Il est vrai qu'au Conseil général de juin, tous les éléments n'étaient pas complètement cernés. La commission de gestion espère que la Municipalité en tiendra compte, si les comptes et la situation financière de la commune le permettent, lors de la présentation de l'Arrêté fiscal 2021 (**annexe 8**).

M. le Syndic lui répond qu'il est vrai qu'en juin tous les éléments n'étaient pas encore connus, mais que la remarque a été entendue et que la Municipalité en tiendra compte dans la mesure du possible.

Mme Isabelle Jendly fait remarquer que vu la péréquation, la commune de Chevilly n'est pas une commune pauvre et demande s'il ne serait pas possible de modifier, cette année encore le taux d'imposition.

M. Jean-François Braissant lui répond que ce n'est plus possible pour cette année et que la modification pourra se faire en juin au prochain Conseil pour 2021.

Mme Isabelle Jendly demande s'il est possible de nettoyer les escaliers du chemin des écoliers qui sont remplis de graviers et de remettre en ordre les socles qui dépassent et qui sont dangereux.

M. le Syndic confirme que l'entretien sera fait.

M. Julien Wegmüller demande s'il est envisageable de faire un marquage au sol aux extrémités (en haut et en bas) du chemin des écoliers pour augmenter la sécurité.

M. le Syndic explique que ce serait envisageable pour le bas du chemin, mais que les marques au sol sur le haut seraient très certainement refusées par le voyer.

M. Julien Wegmüller fait remarquer que la sortie supérieure du chemin des écoliers vers les escaliers vers la « Pernette » semble mal éclairé.

M. Stéphane Ecuyer en prend note et va contrôler.

Mme Sandrine Jara souhaite communiquer qu'il reste encore 3 numéros à prendre pour le calendrier de l'Avent.

M. le Président communique à l'assemblée que la secrétaire du Conseil, Mme Diane Raemy, est démissionnaire pour la fin de la législature, soit juin 2021, et qu'il faudra donc lui trouver une remplaçante.

M. le Syndic reprend la parole pour remercier le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité. Il remercie toutes les personnes qui prennent du temps pour la commune et fait remarquer que cette année encore les fontaines sont magnifiquement décorées et que le sapin de l'église est illuminé. Il aimerait également avoir une pensée pour toutes les personnes retenues par la maladie, ainsi que pour leur famille.

Jean-François nous lit un petit mot, plein d'émotion, pour Céline qui quitte son poste de secrétaire communale et lui souhaite le meilleur pour la suite de son chemin de vie (**annexe 9**). Un gros bouquet lui est offert pour la remercier de toutes ces années à travailler pour la commune.

M. le Président clos l'assemblée en invitant tout le monde à rester pour le verre de l'amitié.

Le Président lève la séance à 21h40

La Président du Conseil général

Pascal Jaggi

CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVILLY

La secrétaire du Conseil général

Diane Raemy